

COMPTE RENDU REUNION CTT-MAIRIE DE TAIN du 10/03/2009

présents

pour la Mairie :

M. BOUCHET , maire de Tain,
M. CLARAC, directeur des Services Techniques,
M. PLANTARD, adjoint au Travaux,
M. CLERC, responsable de la Police Municipale.

pour Circulons à Tain Tournon (CTT) :

M. KAPFER Olivier, président de l'association,
M. SAUZET Daniel, secrétaire
M. DALLOZ Jean-Erick, secrétaire adjoint

CTT avait préparé et transmis à la Mairie un ordre du jour relativement complet et détaillé des éléments que l'association souhaitait évoquer, aborder et éventuellement débattre lors de cette réunion. Ordre du jour très étoffé dont de nombreux éléments particulièrement importants aux yeux de CTT n'ont put être abordés, en grande partie du fait du départ précipité de M. Bouchet, Maire, rapidement suivi de celui de M. Clarac, directeur des services Techniques.

M. le Maire a débuté la rencontre en évoquant l'entrefilet signé par CTT dans la presse locale (Journal Tain Tournon) qui mettait en évidence les problèmes de circulation, mais surtout de sécurité vis à vis des piétons et des écoliers, provoqués par le Salon des Vins de Tain : Rue du Commandant Noir encombrée, trottoirs impraticables, véritable "pagaille" ! M. le Maire a reproché à CTT d'avoir mis au jour cet état de fait par voie de presse sans discussion préalable avec lui. Nous lui avons rappelé que CTT est à 100% dans son rôle de défense et promotion des modes de déplacement piétons et cyclistes. Le but de cet entrefilet était de faire prendre conscience à la Mairie de certains problèmes posés par l'organisation du Salon des Vins pour que les services municipaux travaillent et réfléchissent à leur réduction, voire leur suppression, lors des éditions prochaines. CTT a par ailleurs apporté plusieurs éléments sur ce sujet, principalement liés à une observation simple de ce qui s'était produit ce jour-là. M. le Maire, énervé, a donc affirmé que, pour éviter tout soucis lors d'un prochain événement de ce type à l'Espace Rochegude, les rues à proximité de la manifestation seraient fermées à la circulation.

Suite à ce départ « en fanfare » de la réunion, CTT a souhaité reprendre le cours de l'ordre du jour préparé. Cela n'a pas été possible du fait du départ de M. le Maire, suivi peu de temps après par celui du directeur des Services Techniques.

Malgré le départ de M. le Maire, quelques points, entrant dans les compétences des personnes présentes ont pu être abordés.

Concernant le respect des espaces dédiés aux piétons et cyclistes par les automobilistes (trottoirs et pistes cyclables notamment), la Police Municipale se dit être consciente des problèmes que cela peut présenter et verbalise régulièrement les contrevenants. Cependant il y a, malgré tout, une certaine tolérance de sa part lorsque ces non-respects ne présentent pas, pour elle, de réels dangers (stationnement sur trottoir rue Paul Durand par exemple). CTT précise que ces tolérances sont inappropriées et a présenté une liste non exhaustive de points « particulièrement symptomatiques » présentant de réels problèmes de sécurité et confort pour piétons et cyclistes :

- A proximité des écoles (heures scolaires principalement),
- Quais du Rhône côté sud,
- Sur le bateau du trottoir devant le 3 rue du 11 novembre,

- Le long du Chemin des Dionnières,
- le long des rues Jules Nadi et du Vercors,
- Sur le trottoir entre le 3 rue Jules Nadi et la RN7 (Pro & Cie) avec forte dégradation du trottoir, donc danger pour les piétons et inconfort pour les personnes à mobilité réduite.
- Sur le trottoir devant le 7 rue Paul Durand
- Le stationnement devant chez Desmonteix (véhicules trop longs bloquent le passage des piétons)...

CTT demande que pour certains de ces points des plots soient installés pour empêcher physiquement les véhicules de monter et stationner sur les trottoirs. De même il est demandé à la Mairie de faire le nécessaire auprès du magasin « Pro & Compagnie » pour que ses véhicules, ou ceux de ses fournisseurs, respectent le trottoir utilisé abusivement comme zone de chargement/déchargement ou stationnement. De même, il est demandé de sensibiliser la société « Desmonteix » pour que les stationnements tracés sur son espace privé (information communiquée par la Mairie) n'entraînent plus un empiètement des véhicules stationnés sur l'espace publique, en l'occurrence le trottoir, repoussant les piétons sur une voie à grande circulation (rue Jules Nadi).

Concernant la mise en place de plots, cela représente un coût que la Mairie de souhaite pas assumer. Par contre la Police Municipale indique qu'elle sera plus vigilante sur le respect des espaces dédiés aux piétons et cyclistes et assurera la répression nécessaire pour faire en sorte que ceux-ci soient respectés. L'objectif pour CTT est que ce respect des piétons et cyclistes soit « naturel » et que ces espaces soient EFFECTIVEMENT respectés. RDV dans 6 mois pour constater l'implication des élus et de la Police Municipale dans ce domaine.

La Police Municipale ajoute qu'il ne faut pas stigmatiser les automobilistes et que piétons et cyclistes sont également à l'origine du non-respect du Code de la Route. CTT en est tout à fait conscient et affirme qu'aucune différence ne doit être faite entre un contrevenant à vélo ou à pied et les autres. Toutefois, CTT précise que dans certains cas le manque d'infrastructures ou d'aménagement de sécurité peut entraîner des incartades au code de la route : absence de réelle prise en compte des piétons dans le fonctionnement de certains feux tricolores par exemple --> piétons passe au rouge après un temps d'attente « interminable », ou circulation sur trottoirs pour les cyclistes lorsque la route est trop dangereuse...

Pour le fonctionnement des feux piétons le long de la N7, la Mairie prend bien note de nos remarques et devrait étudier une meilleure prise en compte des piétons pour leur permettre une traversée plus rapide et plus sereine (temps d'attente plus court et durée du vert plus long).

Concernant la Rue Paul Bourret et son absence de trottoirs, la Mairie nous indique la présence d'un drain sous cette rue et donc que cela présente des contraintes techniques importantes. Toutefois, des projets d'aménagements sont « dans les cartons ».

Concernant les aménagements de la N7, leur absence ou leur dangerosité en certains points (non continuité de la bande cyclable par exemple), la Mairie nous indique que la gestion et l'aménagement de route n'est pas de son ressort car c'est une Nationale. La Mairie n'a donc aucun pouvoir de décision sur cette voie traversant la commune, son seul domaine de compétence concerne les trottoirs. Lorsque CTT pose la question de ceux situés le long de la N7 au nord de Tain, la réponse concernant ceux qui sont « inachevés » (à proximité de la crèche) la Mairie nous répond que ceux-ci ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage lors de la construction de la crèche, et concernant ceux qui sont dégradés avec des marquages au sol « incompréhensibles » à l'extrême nord (devant l'immeuble l'Albatros ou encore devant « Gautier Location »), la Mairie nous informe que ceux-ci sont sur le domaine privé.

CTT, tout comme la Police Municipale, est conscient que la N7 est une voie à la fois dangereuse pour les cyclistes du fait de sa très forte circulation (>20000 véh/j) et difficilement sécurisable du fait de sa configuration actuelle, surtout en centre ville. L'association regrette que la Mairie ne prenne pas d'initiative forte pour palier à cette situation. CTT propose la réalisation d'un itinéraire cyclable passant par les quais pour rejoindre le centre ville. Cet itinéraire doit être à la fois aménagé pour « convaincre » les cyclistes de l'emprunter (sécurisation, apaisement de la circulation sur les quais, réfection de revêtement...), mais également doté d'une signalétique adaptée pour diriger les cyclistes vers celui-ci.

Sur l'aménagement du Pont Toursier et de ses accès, CTT est très attaché à ce projet, surtout qu'actuellement les trottoirs côté Tain ne sont même pas bitumés. La Mairie indique, par son directeur des Services Techniques, que ce projet représente un très gros budget. D'autre part, si jusqu'à présent rien n'a été fait, c'est que la Mairie ne va pas effectuer des travaux pour les défaire par la suite. CTT travaillant depuis longtemps sur cet aménagement, propose de particulièrement soigner les accès cyclistes au pont, avec la création de rampes reliant directement le pont au quai du Rhône, cela afin d'éviter de diriger les cyclistes vers le carrefour avec la N7 particulièrement dangereux et inconfortable pour les cyclistes. Ce type d'aménagement ne rencontre pas d'engouement auprès de la Mairie qui affirme que ce projet aurait un coût exorbitant !

Le « sas cycliste » de la passerelle Marc Seguin et les problèmes d'accès que cela pose à de nombreux cyclistes (sacoques, remorque, personnes âgées...) et personnes à mobilité réduite (sièges électriques particulièrement). La Mairie nous informe que celui-ci ne sera pas supprimé. En effet cet aménagement a été mis en place suite à des plaintes de riverains concernant la circulation bruyante de deux roues motorisées dans la rue Péala pour rejoindre la passerelle. Un choix politique a donc été fait de répondre aux attentes des riverains et non à celles des cyclistes et personnes à mobilité réduite. CTT précise que ce choix est en contradiction avec le discours de M. le Maire qui défend, à priori, le tracé de la véloroute « Du Léman à la Mer » côté Tain qui accueillerait les cyclistes venant de l'Ardèche par la Passerelle (voir dossier d'enquête publique).

Les problèmes d'accès au Parc du Cheyla pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite devraient rapidement être réglés par la réalisation d'une rampe d'accès au niveau de l'escalier côté nord (accès parking), à priori avant l'été 2009.

A la gare de Tain, les casiers à vélos sécurisés seront prochainement installés [« cage à lapins » métalliques inesthétiques selon M. Plantard]. Leur environnement immédiat sera aménagé pour les rendre plus esthétiques.

Sortie du Village des Prés par la rue Jean Monnet. Un troisième giratoire, entre celui de l'A7 et celui de la route de Chantemerle est inenvisageable (trop proches). La solution est de sortir par la droite et d'aller faire demi-tour au giratoire de l'A7.

Les entrées Nord et Sud de Tain feront l'objet de soins attentifs, en particulier leur fleurissement. Le CTT s'interroge si l'aspect sécurité sera pris en compte.

Pour l'accès à la nouvelle Zone d'Activité des Lots, la Mairie nous répond que cette zone se trouve sur Mercuriol et n'a donc aucune compétence sur son aménagement. Pour ce qui est de la route qui dessert cette zone, même si celle-ci se trouve sur la commune de Tain c'est une départementale et la mairie n'a aucun pouvoir sur son aménagement. M. Plantard nous précise par ailleurs que suite aux intempéries de septembre 2008 des travaux doivent être effectués sur le ruisseau de la Bouterne et que cela pourrait entraîner un « ripage » de la route. CTT demande alors que, si des travaux sont effectués sur cette voie, les élus

interviennent pour qu'il y ait une prise en compte des déplacements piétons et cyclables (actuellement pas de bandes ou pistes cyclables ni trottoirs).

Concernant l'état global des voiries et de certains éléments particulièrement dangereux pour les cyclistes (raccords de chaussées, bouches d'égouts, nids de poules...) la Mairie nous informe que ces « petits travaux de remise en état » devraient être facilités avec l'adoption par le Conseil Municipal d'un « Marché à bons de commande » de 300 000 € annuels.

La réunion s'est achevée sur une discussion concernant les Pédibus et l'intérêt que cela présente pour à la fois apaiser et sécuriser les abords des établissements scolaires, actuellement saturés par la présence des voitures. Cependant cette idée intéressante implique une communication de grande envergure, et la recherche de partenariat (mairie, professeurs des écoles, parents d'élèves, associations...).

Du fait du départ précipité de M. le Maire, un point important n'a pas pu être abordé : l'évolution du « Code de la Route » qui intègre maintenant les principes du « Code de la Rue », notamment avec la définition de nouvelles zones de circulation dans les centre ville (Zone 30, Aires piétonnes, Zones de rencontre). L'autre aspect important de cette évolution est la mise en double sens cyclable des rues actuellement en sens unique et limitées à 30 km/h. Cette disposition pourrait concerner plusieurs rues de Tain, telles la Grande Rue, la rue Rémy-Vallet ou encore la Rue de l'Hôpital. CTT n'a pas pu prendre connaissance de l'état d'avancement des réflexions de la municipalité sur ce point qui a pour but d'encourager les modes de déplacements dits « doux ».

Le sujet des transports scolaires n'a pas pu être abordé non plus, tout comme celui de l'absence de stationnement vélos aux abords de la salle Rochegude (demande datant par ailleurs de plusieurs années), ou encore la participation de la Mairie au Plan Départemental de Déplacement des Collèges et Lycées.

L'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme est également « mis de côté », aucune information n'est donc prise.

Ces trois points sans réponse méritent une réponse écrite de la part des élus pour que CTT puisse informer ses membres ainsi que les personnes qui soutiennent ses actions.

La réunion commencée à 17 h 15 s'est achevée à 20 heures. Circulons à Tain Tournon remercie tous les acteurs de cette entrevue, et particulièrement Monsieur PLANTARD et M. CLERC de la Police Municipale de lui avoir consacré une partie de leur temps.